CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 SEPTEMBRE 2020

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N° 2020-007

Election d'un Vice-Président du Conseil d'administration

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 15 juin 2020 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur Général par intérim de l'EPA Écovallée - Plaine du Var à compter du 15 juin 2020,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Vu le vote en séance,

Considérant que l'établissement est administré par un Conseil d'administration de 21 membres (dotés chacun d'un suppléant), dont 6 représentants de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Considérant que les membres du Conseil d'administration représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont désignés pour la durée du mandat électif dont ils sont investis,

Considérant que le Conseil d'administration élit en son sein un Président et comprend au moins deux Vice-Présidents, dont le premier est le représentant de l'Etat désigné par le Ministre chargé de l'urbanisme. Il élit les autres Vice-Présidents en son sein. Le Premier Vice-Président ou, à défaut, dans l'ordre d'élection, l'un des Vice-Présidents, supplée le Président en cas d'absence ou d'empêchement. Le Président et les Vice-Présidents élus le sont pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza - 455, promenade des Anglais - BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26

Considérant que, suite aux élections municipales et intercommunales, les représentants de la Métropole Nice-Côte d'Azur au sein du Conseil d'administration de l'EPA ont été désignés le 23 juillet 2020,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Président du Conseil d'administration et du ou des Vice-Président(s) dans la mesure où les Présidents élus précédents représentaient la Métropole,

Le Conseil d'administration :

- Décide que la présidence du Conseil d'administration sera assurée par deux Vice-Président(s) en sus du Président,

- Elit, pour une durée de 4 ans, à la majorité absolue des membres présents ou suppléés, Monsieur Joseph SEGURA en tant que Second Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le Président
du Conseil d'administration

Philippe PRADAL

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza - 455, promenade des Anglais - BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26